



Litige avec un chauffagiste

Par **Cuvelier**, le **09/02/2010** à **21:39**

Bonjour, rnJ'ai fait installer une chaudière neuve dans un logement locatif le 01/08/2008. Celle-ci est garantie 3 ans si nous prenons le contrat d'entretien auprès de l'installateur, ce que j'ai fait. Or depuis 2 ans cette chaudière à condensation ne fonctionne pas correctement , d'autre part il manque un chapeau de cheminée, sans doute la cause des divers dysfonctionnements (vu auprès de la maison mère). Le chauffagiste a reçu un A/R le mettant en demeure de faire fonctionner cette chaudière avec délai au 04/02/2010 mais refuse d'intervenir sur le toit pour mettre ce chapeau. Depuis un mois je ne cesse de le relancer mais il n'en fait qu'à sa tête, ne vient pas aux RDV fixés, se cherche des excuses et je ne peux louer cet appartement sans chauffage. rn Je lui ai envoyé un second A/R et j'envisage le référé. Que faire?rnCordialementrnMme CUELIER